



COMMISSION  
SCOLAIRE  
MARGUERITE-  
BOURGOYS

**SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**  
**SECTEUR DE LA PAIE**

***Pour affichage***

**NOTE DE SERVICE**

**Destinataires:** Directions d'établissement et de service

**Expéditrice :** Madame Ginette Lavoie  
Régisseuse

**Date :** Le 25 mai 2011

**Objet :** **Demande d'assurance-emploi par Internet**

---

Madame,  
Monsieur,

Comme par les années passées, le Service des ressources financières, secteur de la paie, transmettra directement les relevés d'emploi, par Internet, à Service Canada. ***Cette opération débutera au courant de la semaine du 3 juillet 2011.***

L'employé qui désire effectuer une demande de prestation d'assurance-emploi devra visiter le site de Service Canada à [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca). Dès réception de la demande, celle-ci sera traitée en priorité ce qui accélérera le versement des prestations. Nous vous rappelons ***qu'aucune copie du relevé d'emploi ne sera transmise à l'employé*** puisque celle-ci n'est pas nécessaire pour effectuer la demande de prestations d'assurance-emploi.

Nous joignons l'information reçue de Service Canada qui explique la procédure à suivre pour effectuer une demande de prestations d'assurance-emploi. Celle-ci est également disponible sur Internet et à l'adresse électronique suivante : [www.csmb.qc.ca/re](http://www.csmb.qc.ca/re)

***Veillez afficher la documentation complète et remettre un exemplaire de « l'avis important » envoyé par Service Canada aux personnes qui termineront un emploi à la fin juin, car elles ont besoin du code de référence pour remplir leur demande.***

**Particularités**

- Pour les enseignants à contrat à temps partiel qui participeront au bassin des prioritaires du 28 juin 2011 : la commission scolaire émettra un relevé d'emploi à la fin de leur contrat pour l'année scolaire 2010-2011. Ils pourront faire leur demande de prestations d'assurance-emploi à Service Canada, et préciser qu'ils ont obtenu un contrat pour l'année scolaire 2011-2012. Par la suite, Service Canada déterminera l'admissibilité de leur demande.

**Transmission par courriel**